



Extinction de l'éclairage public



A partir du 20 janvier 2023
jusqu'à nouvel avis

entre 23 heures et 5 heures du matin

Cette mesure avait été annoncée
dès le 12 décembre 2022
mais n'a pas pu être mise en place dans le délai indiqué.

Pour pallier au risque de pénurie électrique cet hiver et soutenir l'ensemble des mesures recommandées par les spécialistes et les instances cantonales, la Municipalité a décidé d'éteindre l'éclairage public sur tout le territoire de la commune.

Cette mesure prendra effet dès le 20 janvier 2023, et ce jusqu'à nouvel avis.

La coupure aura lieu tous les jours de 23 heures à 5 heures du matin.

Toutefois, les giratoires et les passages pour piétons ne sont pas concernés par cette interruption et doivent restés allumés pour des raisons de sécurité routière.

Si vous devez vous déplacer à pied dans le village pendant cette plage d'interruption, nous vous recommandons de vous munir d'une lampe de poche et de vous vêtir d'habits clairs et de bandes réfléchissantes.

Nous comptons sur votre compréhension et vous adressons, Chère population de Pomy, nos cordiales salutations.

La Municipalité